

**21 avril 1997, Québec**

**Allocution à l'occasion de la signature d'une entente fédérale-provinciale sur le marché du travail**

L'entente de principe historique que nous signons aujourd'hui avec le gouvernement du Québec, relativement au marché du travail, bénéficiera à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec qui sont à la recherche d'un emploi. C'est un pas de plus dans la direction que nous nous sommes engagés à suivre : celle d'aider les Canadiens à trouver un emploi. Car plus que jamais, l'emploi est une priorité pour notre gouvernement et pour tous les citoyens.

Je suis fier de donner suite aujourd'hui à l'engagement que j'ai pris en novembre 1995 et qui a été réitéré dans le discours du Trône de 1996. Cette entente montre que nos gouvernements peuvent travailler ensemble, pour trouver des solutions pratiques et adaptées aux problèmes concrets des Québécoises et des Québécois. Elle démontre également la détermination du gouvernement du Canada de renouveler la fédération, étape par étape, dans la stabilité et l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

En mai dernier, nous avons offert aux provinces et aux territoires la possibilité d'assumer la responsabilité des services et des programmes liés à l'emploi, et ainsi de les adapter à leurs besoins et circonstances particuliers. Notre approche souple nous aura permis de conclure une entente adaptée aux préoccupations et besoins spécifiques du Québec, et j'en suis heureux.

L'initiative du gouvernement du Canada qui a donné lieu à cette entente Canada-Québec répond à un consensus exprimé par les intervenants et partenaires québécois dans ce domaine d'activité. Ainsi, c'est presque 3 000 000 000 \$ que nous garantissons au gouvernement du Québec au cours des cinq prochaines années. Cet argent permettra de mettre en place les services et programmes que la province juge les plus pertinents pour répondre aux besoins des citoyens du Québec.

De plus, les Québécoises et les Québécois qui le demandent continueront d'avoir accès à ces programmes et services en anglais. Ce sont toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec à la recherche d'un emploi qui bénéficieront des retombées positives de cette entente de principe. Sur le plan de l'efficacité, tout le Québec y gagnera. Cela porte à cinq les ententes signées. L'entente de principe Canada-Québec vient s'ajouter aux ententes déjà conclues avec le Manitoba, il y a quelques jours, avec Terre-Neuve il y a quelques semaines ainsi qu'avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick en décembre dernier. L'offre que nous avons faite aux provinces se caractérise par sa grande flexibilité. Chaque entente est différente et répond aux réalités et besoins de chacune des provinces.

Les discussions progressent avec les autres gouvernements provinciaux et je suis confiant que d'autres accords seront conclus prochainement dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Les ententes conclues sont des exemples concrets de notre volonté de travailler ensemble pour rapprocher les services et les décisions des citoyens, comme je m'y étais d'ailleurs engagé à Verdun, le 24 octobre 1995. C'est dans l'optique de la qualité des services publics que mon gouvernement a entrepris avec la collaboration des provinces et des

territoires, de clarifier les rôles et responsabilités des gouvernements, de réduire les dédoublements et chevauchements inutiles, de simplifier et de rendre plus accessibles les services gouvernementaux. Cette collaboration est en train de donner des résultats concrets.

L'entente de principe Canada-Québec s'inscrit d'ailleurs dans cette optique d'une plus grande collaboration et d'un meilleur service aux citoyens. Elle repose également sur un cadre national fourni par la loi sur l'assurance-emploi. Je m'en voudrais en cette occasion de ne pas souligner l'effort et le travail accompli par mon collègue, le ministre Pierre Pettigrew.

Les ententes conclues jusqu'à maintenant et surtout celle que nous signons aujourd'hui sont le résultat de sa détermination. Je sais qu'il n'est pas facile pour bon nombre de Canadiens de trouver du travail. C'est pourquoi nous faisons tout ce qui est possible pour aider ceux qui connaissent des difficultés à trouver un emploi. L'entente de principe relative au marché du travail que nous signons aujourd'hui répond à des préoccupations majeures des Québécoises et des Québécois. C'est la plus récente d'un ensemble de réalisations qui visent à renouveler notre fédération.

Nous avons également réalisé des progrès dans une multitude de dossiers tels l'initiative antigang, le programme d'infrastructure, les commissions scolaires linguistiques, pour en nommer quelques-uns. Cela démontre que lorsque nous avons à cœur l'intérêt des Québécoises et des Québécois et que nous mettons nos différends politiques de côté, nous pouvons collaborer et nous entendre afin de mieux servir les intérêts de tous les citoyens du Québec.